

*Initiatives ministérielles*

—Monsieur le Président, l'annonce faite le 21 novembre, selon laquelle les dirigeants de la Bosnie, de l'Herzégovine, de la Serbie et de la Croatie avaient conclu un accord de paix formel, a allumé une lueur d'espoir dans les Balkans, ce qu'on n'avait pas vu depuis longtemps.

Après quatre ans de luttes amères, de destruction réciproque et de dégradation, nous avons vu les parties se réunir pour tenter d'arriver à un accord de paix. Il est temps qu'elles sortent toutes de l'ombre de la guerre. Mais ce n'est pas encore chose faite. Il reste beaucoup de travail à faire. Il existe un accord sur papier, mais le défi consiste à le concrétiser.

• (1200)

C'est une force de mise en oeuvre de l'OTAN, autorisée par les Nations Unies, qui permettra de passer à l'étape suivante du processus de paix. La principale tâche de cette force sera de veiller au respect par les parties combattantes des aspects militaires de l'accord. Sans cette force, l'accord risque fort de crouler.

Aujourd'hui, nous n'avons pas à débattre d'une éventuelle participation des Canadiens à la force de mise en oeuvre de l'accord de paix dans les Balkans. Nous devons plutôt nous pencher sur la nature et la forme de cet engagement particulier. Le Canada n'est évidemment pas tenu d'envoyer des troupes pour aider l'OTAN à exécuter une mission donnée. Le traité de l'OTAN ne renferme aucune disposition qui nous oblige légalement à faire une telle contribution. Cependant, nous avons une obligation morale de participer à cette opération étendue de l'OTAN, qui montrera la pertinence de l'OTAN dans l'après-guerre froide.

Dans le livre blanc que nous avons rendu public au printemps dernier, par suite des consultations du comité mixte parlementaire de la défense nationale et des affaires étrangères, nous avons pris l'engagement de continuer à participer à l'OTAN. Nous croyons que nous avons une obligation, quand tous nos alliés au sein de l'OTAN conviennent de participer à cette force particulière, d'être à leurs côtés. Reste à savoir dans quelle mesure nous allons le faire. Nous demandons aux députés d'exposer leur point de vue sur cette question.

C'est un autre exemple de la façon dont le gouvernement actuel, sous la direction du premier ministre, est revenu à une ancienne tradition qui voulait que le Parlement participe à tout le processus décisionnel sur la façon de déployer nos troupes et de remplir nos obligations au chapitre des affaires étrangères.

Nous avons eu un certain nombre de débats de ce genre dernièrement, et je suis d'avis que celui d'aujourd'hui sera le plus important.

[Français]

Au cours des quatre dernières années, le Canada a joué un rôle important dans les efforts de la communauté internationale visant à faire face à la guerre en ex-Yougoslavie. Ces efforts ont été déployés principalement sous l'égide des Nations Unies et de l'OTAN.

Les militaires canadiens ont aidé à empêcher le conflit de s'étendre à d'autres parties de la région et de gagner en brutalité. Ils ont également contribué à sauver un nombre incalculable de vies en participant à la livraison de secours humanitaires et en empêchant que de pires violences ne soient commises contre la population civile.

Comme toujours, notre personnel a servi avec courage, dévouement et professionnalisme.

[Traduction]

Les forces armées du Canada sont consciencieuses, professionnelles et dévouées. Tous les Canadiens le savent, ils respectent nos militaires et ils leur sont reconnaissants.

Maintenant que le processus de paix entre dans une phase nouvelle, nous croyons que le Canada devrait y participer. Les forces armées canadiennes, contrairement à ce que prétendent certains de nos critiques, sont prêtes à servir au sein de cette force d'intervention.

Je n'ai guère besoin de rappeler aux députés la compétence et l'expérience que le Canada a acquises dans le monde entier à l'occasion de diverses missions de maintien de la paix depuis 1947. Nous avons des états de service remarquables.

J'ai deux fonctions à exercer dans le débat d'aujourd'hui. Je dois tout d'abord rappeler brièvement aux députés la grande contribution que nous apportons aux opérations de paix en ex-Yougoslavie depuis quelques années, ce qui nous incite à poursuivre la marche vers la paix en nous engageant dans la force de mise en oeuvre de l'accord de paix.

Deuxièmement, je dois fournir aux députés certains renseignements sur la force de mise en oeuvre de l'accord de paix que l'on propose d'envoyer là-bas.

[Français]

Le Canada a joué un rôle de premier plan dans les efforts déployés pour mettre fin pacifiquement au conflit qui se déroulait en ex-Yougoslavie et pour porter secours à ses victimes.

En septembre 1991, le Canada a été le premier pays à demander au Conseil de sécurité des Nations Unies de faire face à cette situation.

Le Canada a également répondu favorablement aux requêtes de l'ONU qui lui demandait de fournir des militaires canadiens pour une opération de paix dans la région.

Notre contribution militaire a fait appel à des éléments nombreux et variés de notre potentiel de combat terrestre, maritime et aérien.

• (1205)

Notre contribution sur terre a fini par comprendre un groupe bataillon en Croatie, un groupe bataillon en Bosnie-Herzégovine, un bataillon de logistique sur la côte dalmate en Croatie, ainsi que des observateurs militaires et du personnel nommé à divers postes au quartier général.

[Traduction]

Nous avons contribué aux opérations aériennes, terrestres et maritimes de l'OTAN dans la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie-Herzégovine. Nos navires ont croisé au large de